RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00097
Numéro SIREN : 340 347 202
Nom ou dénomination : SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE - S 2 F

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 5836

COMPTES ANNUELS

SA
S2F

Exercice clos le 31/12/2020

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 066 381,10	1 463 213,08	603 168,02	794 303,50
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	17 079,00		17 079,00	17 079,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 038,18	11 680,18	358,00	495,40
Autres immobilisations corporelles	2 541 838,75	1 959 826,94	582 011,81	542 613,86
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	361 138,20		361 138,20	242 247,04
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	70 054 558,36	352 185,00	69 702 373,36	66 588 269,36
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	73 296,10		73 296,10	129 810,43
Autres immobilisations financières	573 146,45		573 146,45	533 444,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**75 699 476,14**	**3 786 905,20**	**71 912 570,94**	**68 848 262,59**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**1 016 582,07**		**1 016 582,07**	**1 032 398,03**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	17 672 843,74		17 672 843,74	9 217 766,06
Autres créances	21 225 727,57		21 225 727,57	15 754 281,03
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 868 673,85		10 868 673,85	15 587 228,79
Charges constatées d'avance (3)	286 320,78		286 320,78	182 996,07
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**51 070 148,01**		**51 070 148,01**	**41 774 669,98**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**126 769 624,15**	**3 786 905,20**	**122 982 718,95**	**110 622 932,57**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000,00	1 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 686,13	9 686,13
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contactuelles	1 756 629,01	1 756 629,01
Réserves réglementées		
Autres réserves	52 127 024,00	47 305 903,86
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**8 356 508,54**	**6 821 120,14**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**63 349 847,68**	**56 993 339,14**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	650 001,00	
Provisions pour charges	204 832,05	251 469,14
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**854 833,05**	**251 469,14**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 892 785,22	38 715 413,24
Emprunts et dettes diverses (3)	2 120 738,90	5 704 651,90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 310 362,74	3 839 348,16
Dettes fiscales et sociales	4 081 522,52	2 445 390,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 372 628,84	2 673 320,55
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**58 778 038,22**	**53 378 124,29**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**122 982 718,95**	**110 622 932,57**
(1) Dont à plus d'un an (a)	25 612 232,32	32 036 375,70
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 165 805,90	21 341 748,59
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	6 543,56	9 484,04
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	13 823 266,09		13 823 266,09	14 052 248,07
Chiffre d'affaires net	**13 823 266,09**		**13 823 266,09**	**14 052 248,07**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			333 296,63	154 398,76
Autres produits			11,53	5,32
Total produits d'exploitation (I)			**14 156 574,25**	**14 206 652,15**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			214,00	49,50
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			9 376 712,55	10 034 553,30
Impôts, taxes et versements assimilés			194 163,38	158 364,04
Salaires et traitements			2 249 271,66	2 022 230,25
Charges sociales			813 612,15	843 382,96
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			623 135,79	505 260,82
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				79 472,33
Autres charges			24 080,87	13,40
Total charges d'exploitation (II)			**13 281 190,40**	**13 643 326,60**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**875 383,85**	**563 325,55**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			7 985 667,54	7 167 941,41
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			528 034,15	726 673,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**8 513 701,69**	**7 894 614,67**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				352 185,00
Intérêts et charges assimilées (4)			844 372,18	789 694,28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**844 372,18**	**1 141 879,28**
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**7 669 329,51**	**6 752 735,39**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**8 544 713,36**	**7 316 060,94**

Compte de résultat - suite

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	335 375,38	91 037,56
Sur opérations en capital	2 329 204,00	190 636,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**2 664 579,38**	**281 673,56**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	131 040,18	226 033,36
Sur opérations en capital	2 328 122,02	537 235,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	650 001,00	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**3 109 163,20**	**763 268,36**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**-444 583,82**	**-481 594,80**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-256 379,00	13 346,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**25 334 855,32**	**22 382 940,38**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**16 978 346,78**	**15 561 820,24**
BENEFICE OU PERTE	**8 356 508,54**	**6 821 120,14**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier	**46 649,52**	
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a notamment été marqué par les éléments suivants :

– Acquisition de 100% des titres de la société TALENTSKILL pour un montant de 300 K€.
– Acquisition de 100 % des titres des sociétés NIMOISE d'INTERIM et PARTNAIRE MT.

– Augmentation de capital de la société ANTENOR pour un montant de 500 K€
– Augmentation de capital de la société NIMOISE d'INTERIM pour un montant de 1 304 K€
– Augmentation de capital de la société PARTNAIRE MT pour un montant de 1 010 K€

Au cours de l'exercice, des opérations de fusion entre sociétés soeurs ont été réalisées :
– la fusion absorption de la société NIMOISE d'INTERIM par la société PMT IDF SUD.
– la fusion absorption de la société PARTNAIRE MT par la société PARTNAIRE NPC.

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur la baisse de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier des mesures d'urgence applicables.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79110000 – Refacturation groupe loyers	176 014	
79110100 – Refacturations groupe charges s/loy	15 520	
79121100 – Remboursement formation permanents	32 336	
79128000 – Transfert de charges d'exploitation	5 230	
79190000 – Avantages en nature	57 560	
	286 660	
Total	**286 660**	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	14 018	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		235 577
Produits des cessions d'éléments d'actif		15 100
Charges sur exercices antérieurs	131 040	
Produits sur exercices antérieurs		99 798
Produits cession immobilisations financières		2 314 104
VNC titres cédés	2 314 104	
Dotations provisions pour risques et charges	650 001	
TOTAL	**3 109 163**	**2 664 579**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/12/2012, la société SA S2F est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA S2F. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le périmètre d'intégration a été modifié au 1er janvier 2020 et comprend actuellement 40 sociétés.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SOCIETE FORMATIQUE ET FINANCIERE

Forme : SA
SIREN : 340347202

Au capital de : 1 000 000 Euros

Adresse du siège social :
1 rue Michel Royer
45100 ORLEANS

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 204 832 Euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 204 832 Euros

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 878 825,06	204 635,04		2 083 460,10
Immobilisations incorporelles	**1 878 825,06**	**204 635,04**		**2 083 460,10**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 038,18			12 038,18
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 241 842,89	14 051,24		1 255 894,13
– Matériel de transport	88 244,73	15 301,66	15 301,66	88 244,73
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	946 408,95	251 700,59	409,65	1 197 699,89
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	242 247,04	118 891,16		361 138,20
Immobilisations corporelles	**2 530 781,79**	**399 944,65**	**15 711,31**	**2 915 015,13**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	66 940 454,36	5 428 208,00	2 314 104,00	70 054 558,36
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	663 254,43		16 811,88	646 442,55
Immobilisations financières	**67 603 708,79**	**5 428 208,00**	**2 330 915,88**	**70 701 000,91**
ACTIF IMMOBILISE	**72 013 315,64**	**6 032 787,69**	**2 346 627,19**	**75 699 476,14**

E. G

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 067 442,56	395 770,52		1 463 213,08
Immobilisations incorporelles	**1 067 442,56**	**395 770,52**		**1 463 213,08**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 542,78	137,40		11 680,18
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 019 435,35	95 262,82		1 114 698,17
– Matériel de transport	82 045,71	5 869,67	1 283,64	86 631,74
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	632 401,65	126 095,38		758 497,03
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 745 425,49**	**227 365,27**	**1 283,64**	**1 971 507,12**
ACTIF IMMOBILISE	**2 812 868,05**	**623 135,79**	**1 283,64**	**3 434 720,20**

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	352 185,00			352 185,00
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	**352 185,00**			**352 185,00**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		650 001,00			650 001,00
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	251 469,14		46 637,09		204 832,05
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**251 469,14**	**650 001,00**	**46 637,09**		**854 833,05**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			46 637,09		
Financières					
Exceptionnelles		650 001,00			

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	73 296,10		73 296,10
Autres	573 146,45		573 146,45
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 672 843,74	17 672 843,74	
Autres	21 225 727,57	21 225 727,57	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	286 320,78	286 320,78	
Total	**39 831 334,64**	**39 184 892,09**	**646 442,55**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	56 514,33		

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	6 543,56	6 543,56		
– à plus de 1 an à l'origine	47 886 241,66	22 291 212,24	23 223 227,82	2 371 801,60
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	17 202,90			17 202,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 310 362,74	3 310 362,74		
Dettes fiscales et sociales	4 081 522,52	4 081 522,52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 476 164,84	3 476 164,84		
Produits constatés d'avance				
Total	**58 778 038,22**	**33 165 805,90**	**23 223 227,82**	**2 389 004,50**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000 000,00			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 904 318,89			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fnp	1 309 578,65
Fournisseurs fnp groupe	1 035 042,24
Interets courus emprunts	94 631,35
Interets courrus a payer	6 543,56
Provisions cp permanents	171 020,37
Provisions charges s/ cp permanents	76 969,20
Provisions charges s/ primes commis	36 006,00
Forfait social	26 976,40
Formation professionnelle	35 285,62
Taxe d apprentissage	11 025,88
Cet (cvae – cfe)	10 438,88
Clients avoir a etablir groupe	1 082 356,80
Total	**3 895 874,95**

SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE - S 2 F
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 1, Rue Michel Royer
45100 ORLEANS
340 347 202 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 8 356 508,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 356 508,54 euros

à porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 60 483 532,54 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : 2 000 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros
. dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 2 000 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 202 000,00 euros
. dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 798 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 2 000 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 202 000,00 euros
. dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 798 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 Juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

FIDUREX

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

29 boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC
Tél. : 03.29.79.04.42

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 600 000 €
RCS BAR LE DUC B 330 252 693

BATT AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. : 03.83.44.80.90

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 120 000 €
RCS NANCY B 414 570 622

S.A. SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F

1, Rue Michel Royer

45100 ORLEANS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

FIDUREX
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

29 boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC
Tél. : 03.29.79.04.42

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 600 000 €
RCS BAR LE DUC B 330 252 693

BATT AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY
Tél. : 03.83.44.80.90

Société de Commissariat aux Comptes

Capital: 120 000 €
RCS NANCY B 414 570 622

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

S.A. SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F

Siège social : 1 rue Michel Royer

45100100 ORLEANS

A l'assemblée générale de la société SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe décrit, page 8, le principe retenu pour la valorisation des titres de participations inscrits en immobilisations financières, la valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe, notamment pour la valorisation des titres de participation.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion.

Autres informations

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
Au titre de l'exercice écoulé, la société a pris une participation de :
- 100% dans la société TALENTSKILLS

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar le Duc et Nancy, le 27 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes,

FIDUREX
François PETITJEAN

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT

SOCIETE DE FORMATIQUE ET FINANCIERE – S2F
Société Anonyme au capital de 1 000 000 €
1, rue Michel Royer
45100 ORLEANS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar le Duc et Nancy, le 27 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes,

FIDUREX
François PETITJEAN

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT